

DELIBERAION N° 79/03 - DISTRICT DE NANCY - RETRAIT DE LA COMMUNE DE  
CHAMPIGNEULLES

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 2 Février 1979 du Conseil du District de NANCY acceptant la demande de retrait formulée le 24 Novembre 1978 par le Conseil Municipal de CHAMPIGNEULLES et fixant les conditions financières dudit retrait.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre du 6 Février 1979 de Monsieur le Maire de CHAMPIGNEULLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- accepte à la majorité le retrait de la Commune de CHAMPIGNEULLES du District de NANCY, dans un esprit démocratique.
- confirme la délibération du 2 Février 1979 du Conseil de District fixant les conditions dans lesquelles devra s'effectuer ledit retrait,
- regrette cependant que la Commune de CHAMPIGNEULLES ait décidé de se retirer de l'organisme d'agglomération, malgré les liens multiples la liant à l'Agglomération nancéienne.